

ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU (PGA-Eau)



	SERVICES DE L'EAU (SE)			
	EAU POTABLE (EP)	Eaux USEES (EU)	Eaux PLUVIALES (EPL)	
1	Catégorisation	1-EP	1-EU	1-EPL
2	Portrait / préalable – inventaire (i)	2i-EP	2i-EU/EPL	
	Portrait / préalable – état (ii)	2ii-EP	2ii-EU/EPL	
	Portrait / préalable – valeur de remplacement (iii)	2iii-SE		
	Portrait des actifs	2-SE		
3	Niveau de service	3-EP	3-EU	3-EPL
4	Gestion des risques (A)	4A-EP	4A-EU	4A-EPL
	Demande à venir (B)	4B-EP	4B-EU	4B-EPL
5	Gestion du cycle de vie	5-EP	5-EU/EPL	
6	Résumé financier	6-SE		
7	Amélioration et suivi	7-SE		



En quoi ça consiste

Le gouvernement du Québec a lancé en 2023 un nouveau volet du programme de subvention PRIMEAU qui concerne le maintien des actifs en eau. Ce programme permet aux municipalités de bénéficier d'une bonification de l'aide financière, allant jusqu'à 20 % du montant de la subvention. Cette bonification est conditionnelle à l'engagement des municipalités à produire un PGA-Eau selon les critères du MAMH.

Le plan de gestion des actifs (PGA) est un outil de gouvernance évolutif qui permet une prise de décision éclairée. Mis en œuvre, il aide à prévenir ou à réduire les risques de défaillances coûteuses pour les collectivités et leur environnement. L'emploi d'un PGA renforce la transparence des municipalités envers les citoyennes et citoyens, et facilite le partage d'information avec les ministères et organismes.

Démarches d'engagement au PGA-Eau

Les informations de la municipalité seront utilisées afin de compléter l'engagement envers la démarche (étape 1). Les documents requis tels que le document démarche et le formulaire de transfert seront complétés par Aqua Data. La Ville devra adopter une résolution afin de confirmer son engagement envers le PGA-Eau.

Élaboration du PGA-Eau

Le PGA-Eau serait réalisé en suivant la démarche préconisée par NAMS Canada et en utilisant les outils développés par le CERIU. Il s'agit d'une démarche très bien structurée et qui permettra d'être suivie pour tous les autres actifs. Ainsi, le projet constituerait en même temps une plateforme d'apprentissage pour les gestionnaires de la municipalité. Le choix des réseaux est basé sur la disponibilité des données permettant d'approfondir les différentes étapes de la démarche.

Le mandat comprend d'une part, une série de rencontres de travail, chacune comportant un volet explicatif ainsi qu'un volet collaboratif visant à alimenter le développement du PGA-Eau. Avant et après chaque rencontre, un travail de propositions et de recommandations sera réalisé afin d'alimenter et de documenter les résultats des réunions de travail. Les sujets qui seront travaillés constitueront en même temps les différentes étapes du développement du PGA-Eau dont :

- Introduction, concepts généraux et les niveaux de service
- La gestion de risques
- Les cycles de vie, les coûts associés et les budgets
- La gestion de la demande à venir et l'intégration des changements climatiques
- Les analyses financières et l'analyse du PGA résultant

Les livrables comprennent l'outil Excel développé par le CERIU complété, incluant le sommaire général qui doit être remis au MAMH, un rapport du Plan de gestion des actifs, incluant un sommaire exécutif.

Aqua Data, des solutions à haute valeur ajoutée

- Guichet unique pour des services d'ingénierie, de géomatique, d'auscultation des réseaux et de solutions technologies
- Expérience et savoir-faire des pratiques exigées par le MAMH
- Aqua Data a réalisé avec succès les bilans annuels SQEEP de diverses municipalités.